



RAPPORT DE PRÉSENTATION D'UN AVENANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON

Parc d'activité Le Revol

128 Chemin des Vieilles Vignes

CS 20128

84240 LA TOUR D'AIGUES

B - Identification du titulaire du marché

Le titulaire s'est présenté seul :

AMOURDEDIEU ET FILS

Campagne Beauvais

84240 ANSOUIS

SIRET : 40267622500012

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 1 : VRD

D - Economie générale du marché

Référence du marché : 2020TX018

Procédure de passation choisie : Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique

Date de notification du marché : 30/06/2020

Nombre et objet des tranches optionnelles prévues :

Tranche(s)	Désignation
T0001	Aménagement sur la parcelle C1632
T0002	Essais de plaques et renforcement de fondation

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 354 138,00 €

- Montant TTC : 424 965,60 €

E - Récapitulatif des modifications apportées au marché

Numéro avenant	Type d'avenant	Date de notification	Montant HT	Montant TTC	% d'écart
2	Augmentation de montant		3 520,00 €	4 224,00 €	0,98
1	Augmentation de montant		9 335,00 €	11 202,00 €	2,80

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 362 493,00 €
- Montant TTC : 434 991,60 €

F - Objet de l'avenant

Avenant n° 2

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

L'avenant concerne :

- Moins-value - suppression du poste du marché « Évacuation des terres excédentaires PSE 3 » : 1080 €HT
- Plus-value - Abattage-Dessouchage et évacuation murier gênant en bordure de RD27 : 750 €HT
- Terres végétales supplémentaires : 3 850 €HT

Il s'agit d'une modification de faible montant de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché : Oui

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 358 973,00 €
- Montant TTC : 430 767,60 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 3 520,00 €
- Montant TTC : 4 224,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,68 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 362 493,00 €
- Montant TTC : 434 991,60 €

Tranche ferme - Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	342 681,00 €	3 520,00 €	411 217,20 €	4 224,00 €

Tranche optionnelle - Aménagement sur la parcelle C1632

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	16 292,00 €	0,00 €	19 550,40 €	0,00 €

Tranche optionnelle - Essais de plaques et renforcement de fondation

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	4 500,00 €	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €



AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
Parc d'activité Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes
CS 20128
84240 LA TOUR D'AIGUES

Représenté par : Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président de COTELUB

B - Identification du titulaire du marché

AMOURDEDIEU ET FILS
Campagne Beauvais
84240 ANSOUIS
SIRET : 40267622500012

Représenté par : Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 1 : VRD

Référence du marché : 2020TX018

Date de la notification : 30/06/2020

D - Objet de l'avenant

L'avenant concerne :

- Moins-value - suppression du poste du marché «Évacuation des terres excédentaires PSE 3» : 1080 €HT
- Plus-value - Abattage-Dessouchage et évacuation murier gênant en bordure de RD27 : 750 €HT
- Terres végétales supplémentaires : 3 850 €HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 3 520,00 €
- Montant TTC : 4 224,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant (cumulé avec avenant n°1) : 3,68 %

Tranche ferme - Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	342 681,00 €	3 520,00 €	411 217,20 €	4 224,00 €

Tranche optionnelle - Aménagement sur la parcelle C1632

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	16 292,00 €	0,00 €	19 550,40 €	0,00 €

Tranche optionnelle - Essais de plaques et renforcement de fondation

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMOURDEDIEU ET	4 500,00 €	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président de COTELUB

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :



RAPPORT DE PRÉSENTATION D'UN AVENANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
Parc d'activité Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes
CS 20128
84240 LA TOUR D'AIGUES

B - Identification du titulaire du marché

Le titulaire s'est présenté seul :
FREDON Paysages
2100, Avenue Jean Monnet
83260 LA CRAU
Courriel : fredon.paysages@orange.fr
Tél. : 0494573227
SIRET : 43273750000020

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 2 : Aménagements paysagers

D - Economie générale du marché

Référence du marché : 2020TX019

Procédure de passation choisie : Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Date de notification du marché : 30/06/2020

Nombre et objet des tranches optionnelles prévues :

Tranche(s)	Désignation
T0001	Aménagement sur la parcelle C1632

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 239 111,74 €
- Montant TTC : 286 934,09 €

E - Récapitulatif des modifications apportées au marché

Numéro avenant	Type d'avenant	Date de notification	Montant HT	Montant TTC	% d'écart
2	Augmentation de montant		2 200,00 €	2 640,00 €	0,98
1	Diminution de montant		-14 451,00 €	-17 341,20 €	-6,30

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 226 860,74 €
- Montant TTC : 272 232,89 €

F - Objet de l'avenant

Avenant n° 2

L'objet de l'avenant est le nettoyage et le re-talutage d'une partie de la parcelle C1632.

Il s'agit d'une modification de faible montant de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché : Oui

Montant du marché avant avenant (toutes tranches et PSE, prise en compte de l'avenant n°1) :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 224 660,74 €
- Montant TTC : 269 592,89 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 200,00 €
- Montant TTC : 2 640,00 €
- Pourcentage d'écart introduit par le cumul des avenants : -5,12 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 226 860,74 €
- Montant TTC : 272 232,89 €

Tranche ferme - Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	FREDON Paysages	215 056,84 €	0,00 €	258 068,21 €	0,00 €

Tranche optionnelle - Aménagement sur la parcelle C1632

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	FREDON Paysages	9 603,90 €	2 200,00 €	11 524,68 €	2 640,00 €



AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
Parc d'activité Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes
CS 20128
84240 LA TOUR D'AIGUES

Représenté par : Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président de COTELUB

B - Identification du titulaire du marché

FREDON Paysages
2100, Avenue Jean Monnet
83260 LA CRAU
Courriel : fredon.paysages@orange.fr
Tél. : 0494573227
SIRET : 43273750000020

Représenté par : Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 2 : Aménagements paysagers
Référence du marché : 2020TX019
Date de la notification : 30/06/2020
Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 239 111,74 €
- Montant TTC : 286 934,09 €

D - Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant est le nettoyage et le re-talutage d'une partie de la parcelle C1632.

Montant du marché avant avenant (toutes tranches et PSE, prise en compte de l'avenant n°1) :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 224 660,74 €
- Montant TTC : 269 592,89 €

Montant de l'avenant n°2 :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 200,00 €
- Montant TTC : 2 640,00 €

- Pourcentage d'écart introduit par le cumul des avenants : -5,12 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 226 860,74 €
- Montant TTC : 272 232,89 €

Tranche ferme - Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	FREDON Paysages	215 056,84 €	0,00 €	258 068,21 €	0,00 €

Tranche optionnelle - Aménagement sur la parcelle C1632

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	FREDON Paysages	9 603,90 €	2 200,00 €	11 524,68 €	2 640,00 €

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président de COTELUB

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :



RAPPORT DE PRÉSENTATION D'UN AVENANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
Parc d'activité Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes
CS 20128
84240 LA TOUR D'AIGUES

B - Identification du titulaire du marché

Le titulaire s'est présenté seul :
AMEXBOIS
zone artisanale
04700 ORAISON
Courriel : stouche@amexbois.fr
Tél. : 0492700412
SIRET : 50147651900027

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 3 : Menuiseries extérieures bois

D - Economie générale du marché

Référence du marché : 2020TX020

Procédure de passation choisie : Procédure adaptée ouverte
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Date de notification du marché : 01/07/2020

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 56 999,60 €
- Montant TTC : 68 399,52 €

E - Récapitulatif des modifications apportées au marché

Numéro avenant	Type d'avenant	Date de notification	Montant HT	Montant TTC	% d'écart
1	Augmentation de montant		1 803,20 €	2 163,84 €	3,16

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 58 802,80 €
- Montant TTC : 70 563,36 €

F - Objet de l'avenant

Avenant n° 1

Le présent avenant a comme objet la mise en place d'une résine époxy antidérapante sur plateforme bois.

Il s'agit d'une modification de faible montant de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché : Oui

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 56 999,60 €
- Montant TTC : 68 399,52 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 803,20 €
- Montant TTC : 2 163,84 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,16 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 58 802,80 €
- Montant TTC : 70 563,36 €

Tranche ferme - Menuiseries extérieures bois

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMEXBOIS	56 999,60 €	1 803,20 €	68 399,52 €	2 163,84 €



AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON
Parc d'activité Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes
CS 20128
84240 LA TOUR D'AIGUES

Représenté par : Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président de COTELUB

B - Identification du titulaire du marché

AMEXBOIS
zone artisanale
04700 ORAISON
Courriel : stouche@amexbois.fr
Tél. : 0492700412
SIRET : 50147651900027

Représenté par : Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux d'aménagement de l'entrée de site de l'Etang de La Bonde/ Lot n° 3 : Menuiseries extérieures bois

Référence du marché : 2020TX020

Date de la notification : 01/07/2020

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 56 999,60 €
- Montant TTC : 68 399,52 €

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a comme objet la mise en place d'une résine époxy antidérapante sur plateforme bois.

Pièces annexes à l'avenant :

- Fiche technique des systèmes profilés de composants antidérapants ;
- devis n° CTS842001 / JV.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 56 999,60 €
- Montant TTC : 68 399,52 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 803,20 €
- Montant TTC : 2 163,84 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,16 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 58 802,80 €
- Montant TTC : 70 563,36 €

Tranche ferme - Menuiseries extérieures bois

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout / dimi. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi TTC
Titulaire	AMEXBOIS	56 999,60 €	1 803,20 €	68 399,52 €	2 163,84 €

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président de COTELUB

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :



1170 Avenue de Traversetolo
04700 Oraison
France
Tél : 04 92 70 04 12
Siret : 50147651900027
NAF : 1610A
N° TVA : FR18501476519

COMMUNAUTE TERRITORIALE DU SUD LUBERON (COTELUB)

Mairie
Place de l'Eglise
84240 LA TOUR D AIGUES
FRANCE

Devis AMB-DV10445

Votre référence	Notre référence	Date	Votre chargé d'affaire
Travaux d'aménagement de l'entrée du site de l'étang de la Bonde - Lot 3	CTSL842001 / JV	10/12/2020	Xavier NINGEL 06 61 00 55 48 xningel@amexbois.fr

Description	Quantité	P.U. HT €	Montant HT €
Plus values Fourniture et pose de bandes antidérapantes Plat en aluminium avec résine Epoxy Antidérapante ARS T.V.R Dimensions: largeur 20, longueur 1000, épaisseur 5. Teinte disponible standard : noire . Corindon: granulométrie 700 microns, couleur blanche. Possibilité de teintes et granulométries différentes suivant besoins, nous consulter pour prix et délais. A poser en surépaisseur, 4 perçages par rail. Y compris vis de fixation en Inox A2.	70,00 ml	25,76	1 803,20
	Total HT	1 803,20 €	
	TVA (20%)	360,64 €	
	Net à payer	2 163,84 €	

PEFC 10-31-2517 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Chêne et Douglas certifiés PEFC à minimum 70% sauf mentions contraires dans l'intitulé du produit - Chaîne contrôle QJAL/12-671.

Devis valable 1 mois. Délais à convenir.

L'ensemble des quantités est estimé suivant les éléments en notre possession le jour de l'établissement du présent devis. La facturation se fera sur la base du réel fabriqué et livré.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter nos conditions générales de vente.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version 11 19

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont obligatoirement remises ou adressées à tout acheteur aux fins de passer commande, laquelle implique adhésion entière et sans réserve aux dites conditions, à l'exclusion de tous autres documents émis par la société Amexbois, ceux-ci n'ayant qu'une valeur indicative.

Le présent bon de commande a donc un caractère ferme et définitif. Tout versement ainsi effectué par l'acheteur a expressément le caractère d'un acompte.

ARTICLE 2 : COMMANDE - ANNULATIONS

2.1 Validité de l'offre

A l'établissement d'un devis écrit répondant aux besoins formulés par le client, l'offre de prix figurant sur celui-ci n'est valable qu'à condition que la signature d'accord du client intervienne dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de son établissement, au-delà, notre société se réserve le droit, soit de maintenir l'offre, soit de présenter une proposition actualisée.

2.2 Commandes

Toute commande du client doit être effectuée par écrit.

Le client doit, s'il accepte les termes du devis, le retourner à la société dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord », accompagné d'un acompte.

La réception par notre société d'un exemplaire de ce devis, vaut acceptation dans tous leurs termes et fait présumer l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de prix d'exécution des travaux.

Toute demande de modification du devis par le client, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, empêchera la formation du contrat et pourra donner lieu à l'établissement d'un nouveau devis. Le contrat ne sera alors valablement formé que si ce nouveau devis est dûment signé par le client.

En tout état de cause, la société ne saurait être tenue à des engagements ou à des prestations non spécifiées au devis et n'ayant pas fait l'objet d'une acceptation écrite de sa part.

2.3 Annulation

Aucune annulation, totale ou partielle de commande ne peut être acceptée, sauf accord écrit du vendeur.

En cas d'acceptation, une somme forfaitaire sera facturée selon l'avancement de la commande.

Si l'annulation intervient après la remise des plans de validation alors la somme facturée sera de 15% minimum du montant de la commande.

Si l'annulation intervient après l'approvisionnement des matières premières alors la somme facturée sera de 55% minimum du montant de la commande.

ARTICLE 3 : TARIFS

Toute proposition de prix est faite pour un volume de matériel précis et / ou une prestation de mise en oeuvre définie. Les prix ne sont plus valables en cas de commande partielle, de commande à livraison échelonnée ou en cas de modification d'un seul terme de la proposition initiale sans l'accord préalable et écrit du vendeur.

Tous nos prix sont exprimés en Euros.

ARTICLE 4 : DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatifs et de bonne foi. Ils ne peuvent pas être garantis. Les retards éventuels résultant notamment d'un cas de force majeure ne font que proroger le contrat et ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités de retard ou des dommages et intérêts.

Dans le cas du report de la date de livraison, demandé par l'acheteur et expressément accepté par le vendeur, la marchandise sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition. Tous les frais de stockage, de manutention, et d'assurance afférents à la marchandise commandée et en attente de livraison seront pris en charge par l'acheteur.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

Il est expressément convenu que le transfert de propriété de la marchandise commandée devient effectif dès sa sortie de nos magasins ou ateliers. L'acheteur accepte en conséquence d'en supporter tous les risques, notamment ceux afférents au transport. Il incombe à l'acheteur de faire, le cas échéant, les réserves d'usage avant de prendre livraison.

En l'absence d'instructions relatives à l'expédition de la part de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de faire acheminer la marchandise au mieux, sans qu'il puisse encourir de ce fait une quelconque responsabilité.

En cas d'impossibilité de livrer la marchandise commandée au lieu de livraison demandé par l'acheteur pour quelque raison que ce soit, le vendeur ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable. Le lieu de livraison prévu doit être accessible aux poids-lourds et l'acheteur doit prévoir les moyens nécessaires au déchargeement de sa marchandise du camion.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

A défaut d'accord préalable et écrit sur d'autres conditions, toute commande fait l'objet du règlement sans escompte d'un acompte de 40% lors de sa passation. Le solde est payable sans escompte dès la mise à disposition de la marchandise.

Le défaut de paiement d'une seule des échéances prévues entraîne l'exigibilité immédiate et de plein droit de toutes les sommes restant dues par l'acheteur 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le vendeur se réserve le droit de facturer à l'acheteur dans les conditions légales les frais bancaires et agios qu'il aurait à supporter du fait de tout report d'échéance.

Suivant la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée en plus.

En application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, le transfert de propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Le client s'interdit donc en cas de paiement incomplet, de disposer des produits pour les revendre ou les transformer.

ARTICLE 7 : RECLAMATION

Lors de la livraison, l'acheteur est tenu de vérifier l'ensemble de la marchandise. Toutes réserves qu'il entend faire sur l'état de la marchandise livrée doivent être mentionnées sur le bon de livraison précisément (non-conformité de la marchandise livrée avec celle commandée, défaut de fabrication, avarie de transport, etc.) Le vendeur doit en être informé par lettre recommandée avec accusé de réception sous trois jours.

Un défaut de mention précise sur le bon de livraison, aucune réclamation ne sera admise après réception de la marchandise, sauf en cas de vice caché.

ARTICLE 8 : GARANTIE

Conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil, le vendeur garantit l'acheteur de toutes les conséquences dommageables des défauts et vices de fabrication que serait susceptible de révéler la marchandise vendue, sous réserve que ces derniers lui soient signalés dès leur apparition.

En revanche, la garantie est exclue pour toute détérioration provenant de l'usure ou de causes étrangères aux qualités intrinsèques de la marchandise, telles que celles résultant d'une utilisation anormale (charge, humidité, entretien inapproprié, etc.) ou du fait de l'acheteur (manutention, montage non conforme, etc.).

Dans toute hypothèse, l'acheteur devra rapporter la preuve de l'existence du vice caché au jour de la livraison.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'alémentation ou des modifications ultérieures des caractéristiques matérielles ou dimensionnelles du bois employé (gauchissement, gerces, fissures, poches de résine, etc.) si elles n'ont pas été constatées lors de la réception de la marchandise et dûment signalées.

En choisissant du bois, l'acheteur accepte expressément les caractéristiques d'un produit naturel : noeuds, variations de couleurs, veines, etc.

Les formalités relatives au permis de construire ou à la déclaration de travaux sont à la charge de l'acheteur qui doit en outre faire son affaire personnelle de toutes les règles d'urbanisme imposées par la construction. L'acheteur ne peut engager la responsabilité du vendeur de ce fait.

ARTICLE 9 : RETOUR DE LA MARCHANDISE

Aucune marchandise ne peut être renvoyée au vendeur sans son consentement exprès préalable donnant les instructions de réexpédition.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 Propriété intellectuelle et savoir-faire des documents et des produits

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporés dans les documents transmis, les produits livrés et les prestations réalisées demeurent la propriété exclusive de la société Amexbois. La société Amexbois dispose d'un droit de propriété intellectuelle et d'un droit exclusif d'exploitation sur les dessins et modèles créés par ses soins.

Constituent une œuvre de collaboration les dessins et modèles résultant des modifications ou des améliorations apportées par la société Amexbois à des dessins, modèles, plans ou croquis du Client. Cette œuvre de collaboration est la propriété commune de la société Amexbois et du Client et ne peut être utilisée, reproduite, exploitée, diffusée, modifiée par le Client sans l'accord préalable de la société Amexbois.

10.2 Clause de garantie en cas de contrefaçon

Lorsque le Client fournit à la société Amexbois les dessins, modèles, plans ou croquis dont la réalisation est demandée, il garantit que ceux-ci n'utilisent pas les droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenus par un tiers. Il garantit pouvoir en disposer librement sans contrevenir à une obligation contractuelle ou légale. Le Client garantit la société Amexbois des conséquences directes ou indirectes de toute action éventuelle en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

ARTICLE 11 : PUBLICITE

L'acheteur autorise expressément la société Amexbois à réaliser des photographies de la marchandise une fois celle-ci mise en place et donne son accord à la société Amexbois pour les exploiter sur tout type de support de communication commercial.

L'acheteur s'interdit d'utiliser le nom ou le logo de la société Amexbois de quelque manière que ce soit (papiers, documents ou supports divers) sans accord préalable et écrit.

ARTICLE 12 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Nonobstant toute disposition contraire, en cas de litige, le tribunal de Manosque sera seul compétent à l'exclusion de tout autre, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défenseurs.

Systèmes Profilés de Composants Antidérapants

PLAT ALU PRS 37/5 T.V.R

Pour Ouvrage neuf et Ouvrage existant :

Description technique :

Composition des PLATS ALU PRS 37/5 T.V.R :

- ✓ Résine époxy L1328 T.V.R et corindon coulés sur profils alu en queue d'aronde.

Dimensions des PLATS ALU PRS 37/5 T.V.R:

- ✓ Longueur standard 1.000 mm (nous consulter pour d'autres dimensions).
- ✓ Suivant vos besoins, de 500 mm minimum à 2.000 mm maxi
- ✓ Largeur 37 mm.
- ✓ Epaisseur hors tout 5 à 6 mm.

Coupe des PLATS ALU PRS 37/5 T.V.R :

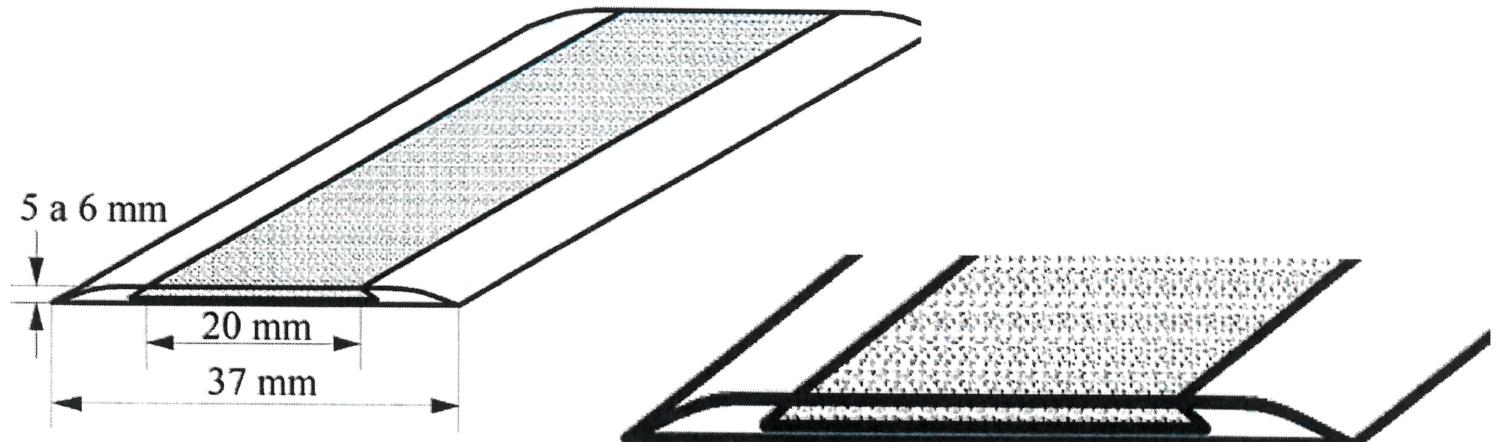
- ✓ La largeur "idéale" des lames du plafond sera de 150 mm maximum.
- ✓ La longueur "idéale" du plafond sera multiple de 1 ml. Si une découpe est nécessaire utiliser une scie à métaux.
- ✓ Sans défonçage des lames (surépaisseur de 5 à 6 mm hors tout).

Fixation des PLATS ALU PRS 37/5 T.V.R :

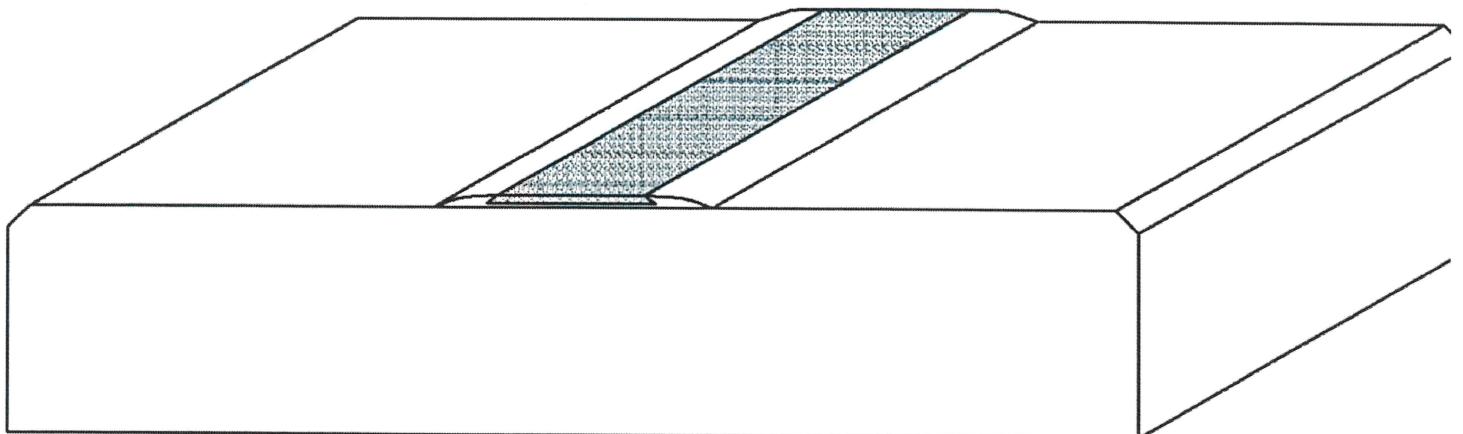
- ✓ A raison de 4 fixations au ml.
- ✓ Poser et maintenir le plat ALU PRS 37/5 T.V.R sur la lame.
- ✓ Percer avec une mèche Ø 3,5 mm le plat alu prs 37/5 et la lame bois. Et visser les 4 vis bois Inox A2 de 4 x 30 mm (pour les bois dur).

Ou

- ✓ Visser directement le plat alu prs 37/5 et la lame bois avec des vis auto-foreuse tête plat (pour les bois tendre).



Pose de profilé alu plat
Antidérapant PRS 37/5 T.V.R



Vue de dessus

Platelage Bois

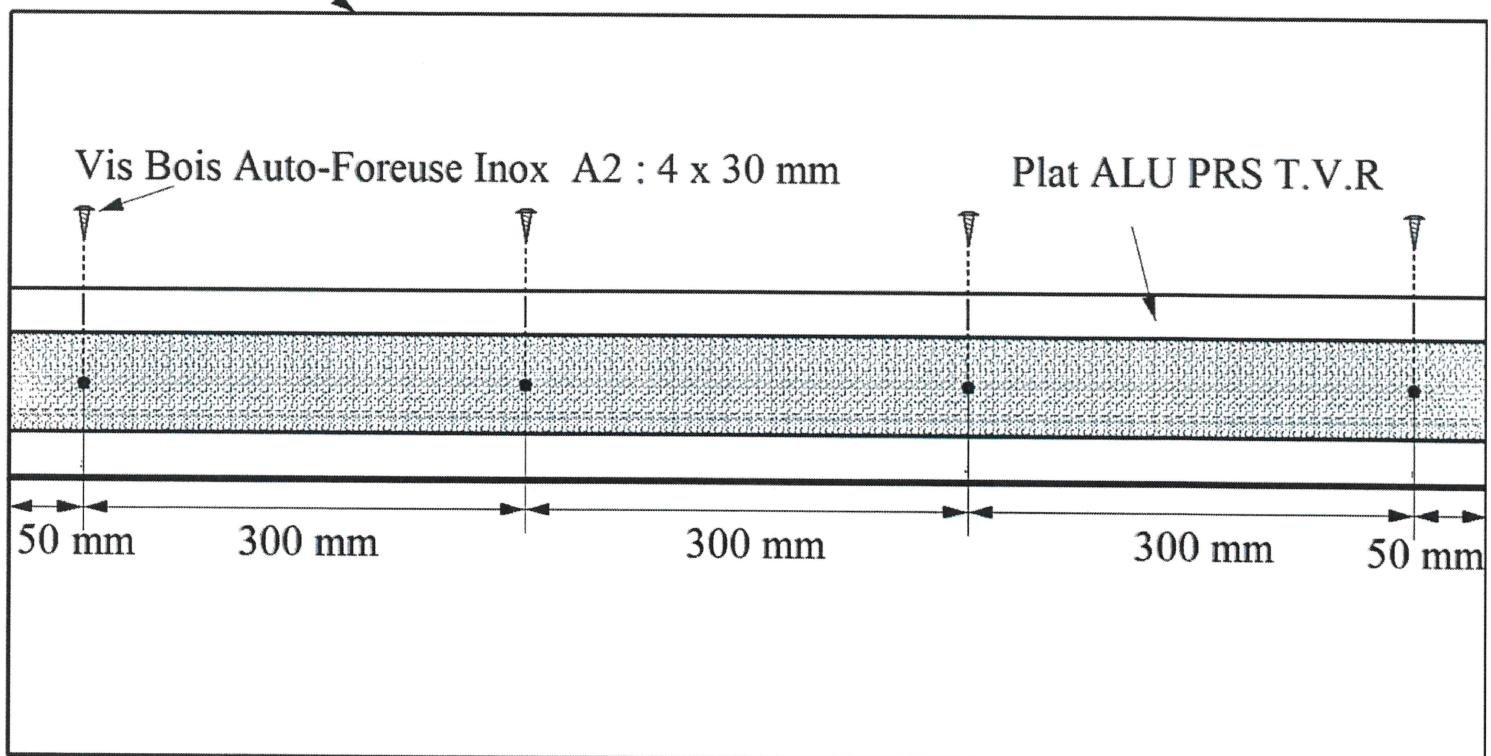
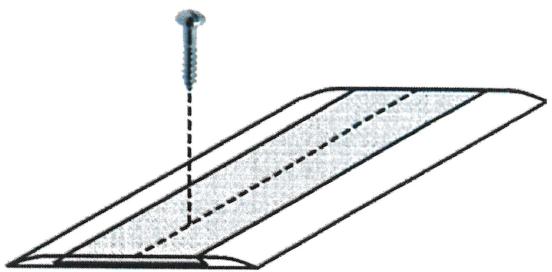


Schéma de pose :

- ✓ Poser et maintenir le PLAT ALU PRS 37/5 T.V.R sur la lame.
- ✓ Percer avec une mèche Ø 3,5 mm le plat alu et la lame bois.
- ✓ visser les 4 vis bois Inox A2 de 4 x 30 mm.
Ou
- ✓ Visser directement le plat alu et la lame bois avec des vis auto-foruese tête plate.



PLAT ALU / EPOXY ANTIDERAPANTS PRS 37/5 T.V.R

Méthode de coupe & Entretien

Méthode de coupe :

Lorsqu'une découpe des plats est nécessaire pour ajuster la mesure du traitement antidérapant il est obligatoire de respecter la méthode suivante afin de ne pas détériorer le système Aluminium/Résine.

Le profil ne doit subir en aucun cas de surchauffe lors de la coupe, ce qui entraînerait un décollement du revêtement.

- 1) Utiliser une meuleuse d'angle munie d'un disque matériaux très fin pour entailler le composant Résine/Corindon jusqu'au matériau aluminium cette coupe ne doit pas dépasser deux à trois secondes
- 2) Utiliser une scie à métaux pour procéder à la coupe du plat aluminium. Ebavurer avec une lime puis fixer le système antidérapant.

Ne jamais découper l'ensemble Résine/Corindon et profilé aluminium avec la meuleuse d'angle.

Cette opération trop longue conduirait obligatoirement à une augmentation importante de chaleur qui entraînerait une détérioration de la résine et un décollement partiel avec son support.

Entretien:

Le système Plat Alu / Epoxy Antidérapantes PRS 37/5 T.V.R ne nécessite aucun entretien particulier. Le nettoyage du platelage peut être effectué deux fois par an à l'aide d'un balai brosse, jets d'eau ou nettoyeur haute pression à environ 50 cm du support. Se reporter aux prescriptions d'entretien du platelage.

Systèmes Profilés de Composants Antidérapants

PLAT ALU PRS 37/5 T.V.R

